

Publié le 10 septembre 2013

Écoquartiers : les Epl décrochent les premiers labels

Les premiers labels écoquartier ont été décernés le 9 septembre par Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement. Neuf des treize lauréats sont des Epl, démontrant la capacité d'innovation de ces entreprises leaders de l'aménagement public en France.



C'est une nouvelle reconnaissance pour les Entreprises publiques locales. Neuf des treize labels écoquartier, les tout premiers décernés, ont été remis à des Epl le 9 septembre par la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement.

En s'appuyant sur leur savoir-faire, et un statut qui combine souplesse du privé, transparence et intérêt général, les Epl ont insufflé une dynamique d'innovation et de développement durable dont bénéficient aujourd'hui de nombreux projets d'aménagement en France. Les Epl s'étaient déjà distinguées lors des deux Palmarès nationaux écoquartier en 2009 et 2011 en totalisant plus de la moitié des projets lauréats. Trois d'entre eux, la Zac de Bonne (Grenoble - Sages), l'écoquartier du plateau de Haye (Grand Nancy - Solorem), et la zone de l'Union (Lille Métropole - Sem Ville Renouvelée) avaient même décroché le Grand Prix national.

Une nouvelle étape pour les écoquartiers Lancé officiellement en décembre 2012, ce nouveau label vise « à encourager, accompagner et valoriser les projets d'aménagement et d'urbanisme durables jugés les plus remarquables ». Fortement investies dans les deux appels à projets de 2009 (160 dossiers) et de 2011 (394 dossiers), les collectivités et Epl ont largement répondu à l'appel. Elles sont aujourd'hui plus de 500 à avoir rejoint le Club national écoquartier.

La création du label « achève la phase d'expérimentation de la démarche écoquartier et inaugure celle de sa consolidation et de son développement sur l'ensemble du territoire », explique le ministère. L'enjeu est important : les 394 projets de l'appel à projets de 2011 représentent déjà pas moins de 200 000 logements programmés, dont près de 66 000 logements sociaux (31 %). Sous l'impulsion des collectivités locales et grâce aux Epl, de nouveaux quartiers se préparent à voir le jour dans une dynamique économique, sociale et écologique innovante.

→ **Les 9 Epl qui ont obtenu le label écoquartier sont :** [Saem Val de Seine Aménagement](#) - Le Trapèze (Boulogne, 92) [Sages](#) - Zac de Bonne (Grenoble, 38) [Siemp](#) - Fréquel-Fontarabie (Paris, 75) [Sela](#) - Zac des Perrières (La Chapelle sur Erdre, 44) [Sedre](#) - Ravine Blanche (Saint-Pierre, 974) [Innovia](#) - Bouchayer-Vialley (Grenoble, 38) [Soreli](#) - Les Rives de la Haute-Deule (Lille, 59) [Serl](#) -

La Duchère (Lyon, 69)[Semavip](#) - Claude Bernard (Paris, 75)